



*Assemblée
Générale*

Mixte

2023





Ouverture
de la séance



Constitution du bureau



Ordre du jour simplifié



Ordre du jour simplifié

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- » Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022
- » Affectation du résultat de l'exercice 2022 et fixation du dividende à 1,70 euro par action pour une mise en paiement le 10 mai 2023
- » Approbation des informations mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux
- » Approbation de la rémunération individuelle de M. Denis Duverne, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 28 avril 2022, de M. Antoine Gosset-Grainville, Président du Conseil d'Administration à compter du 28 avril 2022 et de M. Thomas Buberl, Directeur Général
- » Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général, du Président du Conseil d'Administration et des administrateurs
- » Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- » Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'acheter les actions ordinaires de la Société



Ordre du jour simplifié

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- » Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission
- » Délégations de pouvoirs consenties au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- » Délégations de pouvoirs consenties au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié
- » Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ordinaires





Perspectives
stratégiques



Une très bonne performance dans un environnement incertain

CHIFFRE
D'AFFAIRES

102 Md€
+2% vs 2021

RÉSULTAT
OPÉRATIONNEL

7,3 Md€
+4% vs 2021

RÉSULTAT
OPÉRATIONNEL
PAR ACTION

3,08 €
+12% vs 2021

RATIO DE
SOLVABILITÉ II

215%
-1pt vs 2021

DIVIDENDE*

1,70 €
+10% vs 2021



Une bonne dynamique commerciale en ligne avec notre stratégie de croissance sélective

Chiffre d'affaires 2022 vs 2021



DOMMAGES

51,6 Md€

+2%



VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

31,5 Md€

-5%



SANTÉ

17,4 Md€

+16%



GESTION D'ACTIFS

1,6 Md€

-3%



Une très solide performance opérationnelle dans nos géographies clés

Résultat opérationnel 2022 vs 2021



EUROPE (hors France)

2,9 Md€

+12%



FRANCE

1,8 Md€

+6%



ASIE

1,3 Md€

+4%



Une grande résilience opérationnelle dans nos métiers transversaux

Résultat opérationnel 2022 vs 2021



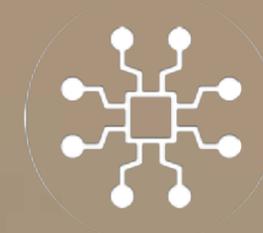
Investir dans les nouveaux services pour les clients

INNOVATION



Lancement de la **Digital Commercial Platform** afin d'aider nos clients entreprises à mieux gérer et anticiper les risques

TECH



1,2 milliard d'euros d'investissements annuels dans nos infrastructures technologiques



Investir dans nos marchés et métiers

ESPAGNE



Renforcement de nos opérations sur notre cœur de métier avec une acquisition prévue en Espagne pour un montant de **310 millions d'euros**

TURQUIE



Acquisition d'activités d'assurance en Turquie pour **renforcer notre réseau de distribution**



Investir dans nos collaborateurs et les nouveaux talents

Près de **16 000 recrutements en 2022** dans le monde, contre 12 500 l'année précédente

Près de **40% de femmes** parmi le *Global leadership Network*

86 millions d'euros d'investissement dans la formation des collaborateurs, en hausse de 10% par rapport à 2021

Plus de **23 000 collaborateurs** ont bénéficié d'un examen de santé complet gratuit grâce à notre programme de santé mondial



S'investir dans la lutte contre le changement climatique



Montant de 25,1Md€
d'**investissements verts**
atteint en 2022



Formation de près de 87% de nos
collaborateurs aux enjeux du climat
(niveau fin 2022)



Baisse de 35% de l'intensité carbone
du portefeuille d'investissement
entre 2019 et 2022



**Nouveaux
objectifs de
décarbonation
2030 fixés avant
la fin 2023**



AXA génère de la valeur pour toutes ses parties prenantes



CLIENTS

- » **Plus de 50Md€ d'indemnisations** versées à nos clients sinistrés
- » **5,9Md€ d'intérêts versés** à nos assurés



COLLABORATEURS

- » **8,3Md€ de salaires et primes** versés à nos collaborateurs
- » **16 000 recrutements** dans le monde



ÉCONOMIE

- » **Plus de 30Md€ investis** dans l'économie chaque année
- » **11Md€ d'impôts, taxes et cotisations sociales**, dont 40% en France



ACTIONNARIAT

- » **3,5Md€ de dividendes** payés à près de 300 000 actionnaires
- » **Plus de 30% des collaborateurs sont actionnaires** d'AXA et détiennent 4,2% du capital



AXA est très bien positionné pour atteindre les objectifs clés du plan stratégique *Driving Progress 2023*

ACTIONS PRIORITAIRES

- » **Développer** la santé et la prévoyance
- » **Simplifier** l'expérience client et poursuivre les efforts d'efficacité
- » **Renforcer** la performance de souscription
- » **Poursuivre** notre leadership sur les enjeux climatiques
- » **Accroître** les cash-flows dans l'ensemble du Groupe

INDICATEURS FINANCIERS

+**12**%

Croissance du résultat opérationnel par action en 2022 vs 2021



Confiance dans notre capacité à dépasser notre objectif (3 à 7% entre 2020 et 2023)

5,5 Md€

Cash-flows disponibles en 2022



Confiance dans notre capacité à dépasser notre objectif (14Md€ cumulés entre 2021 et 2023)

215%

Ratio de solvabilité II à fin 2022



Niveau cible : 190%

14,5%

Rendement des capitaux propres à fin 2022



Confiance dans notre capacité à dépasser notre objectif (13 à 15% entre 2021 et 2023)



AXA est simplifié et recentré, prêt à déployer tout son potentiel

UN LEADER MONDIAL en assurance entreprises

» Une position forte en assurance entreprises

- › 1^{er} assureur mondial des entreprises en dommages

» Leader en offre *Employee Benefits*

- › Acteur majeur au service des multinationales, des prestataires locaux et des régimes publics

DES POSITIONS DE LEADER en Europe de l'Ouest et au Japon

» Des positions fortes sur nos marchés clés

- › A travers l'Europe de l'Ouest et le Japon.
Un leader en gestion des actifs alternatifs avec notre gestionnaire d'actifs AXA IM

» Une distribution large et diversifiée

- › Propriétaire, hybride et partenariats



A woman with her hair in a bun, wearing a blue athletic long-sleeved top and leggings, is captured in profile as if running or jogging. She is positioned on the left side of the frame against a light-colored, textured wall. The overall scene is framed by a thin white circular line that is open at the top and bottom.

Performance d'AXA

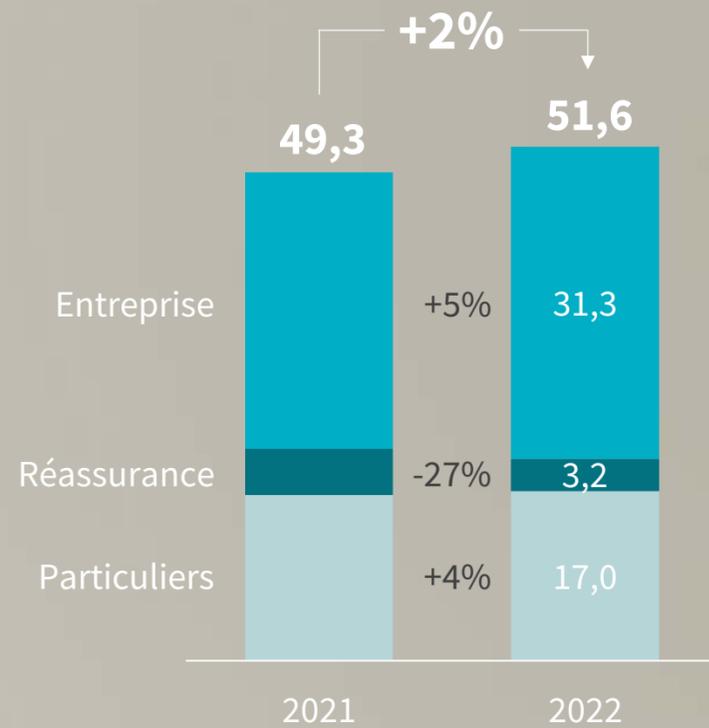
*Indicateurs financiers
et extra-financiers*



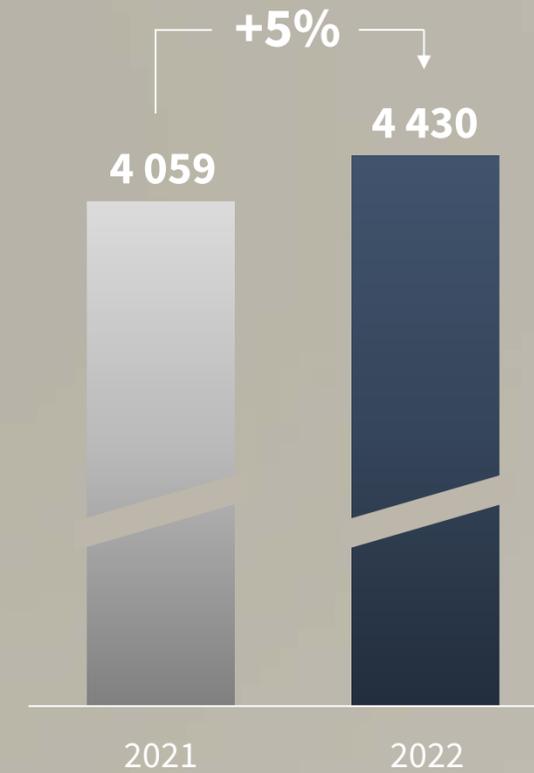
Dommmages

Résultat très solide malgré un environnement difficile

Chiffre d'affaires
En milliard d'euros



Résultat opérationnel
En million d'euros

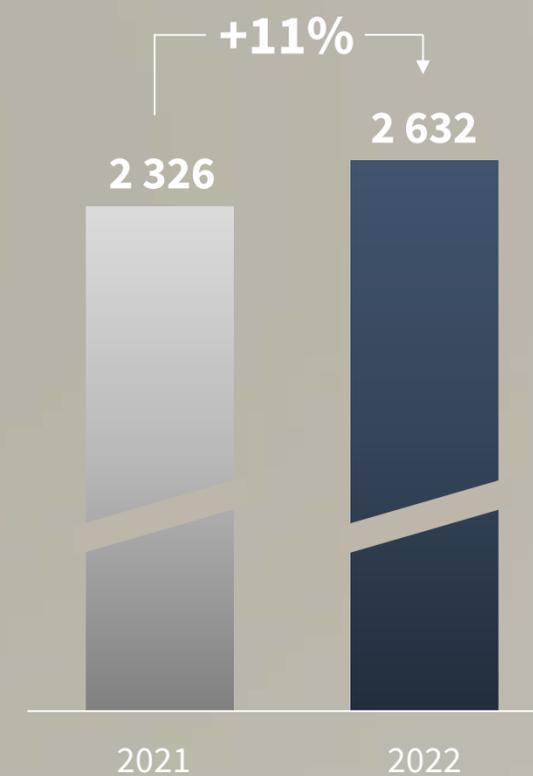
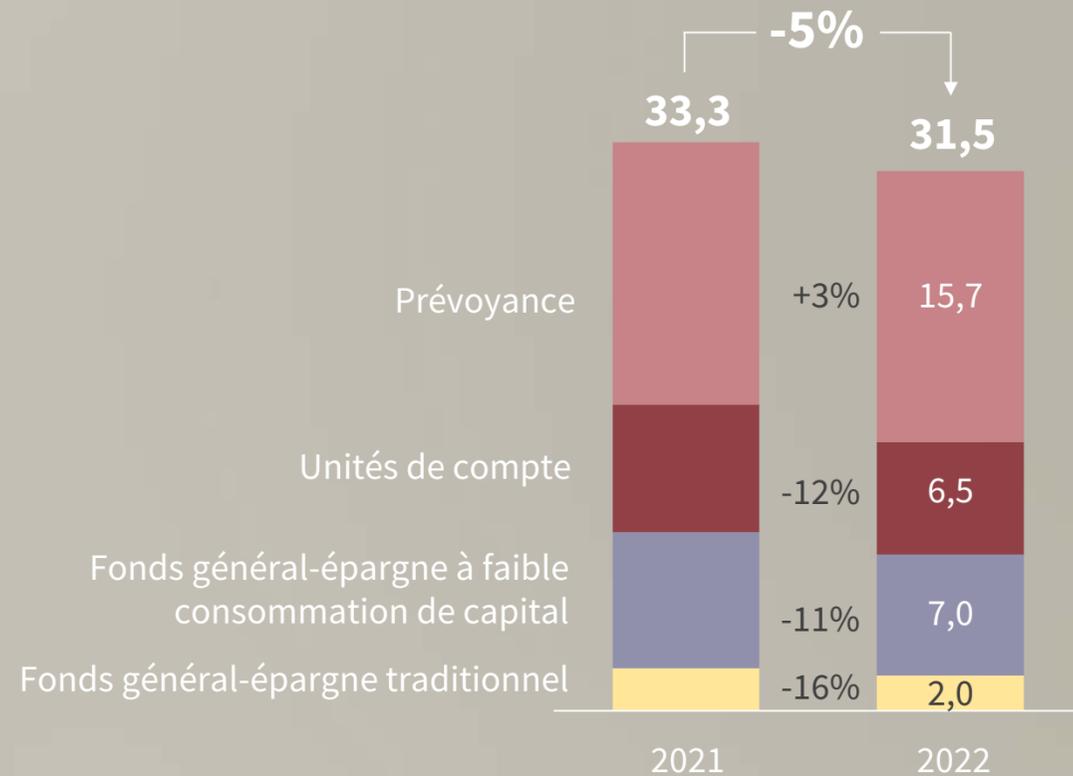


Vie, épargne, retraite

Collecte nette de grande qualité et croissance tirée par les marges techniques

Chiffre d'affaires
En milliard d'euros

Résultat opérationnel
En million d'euros



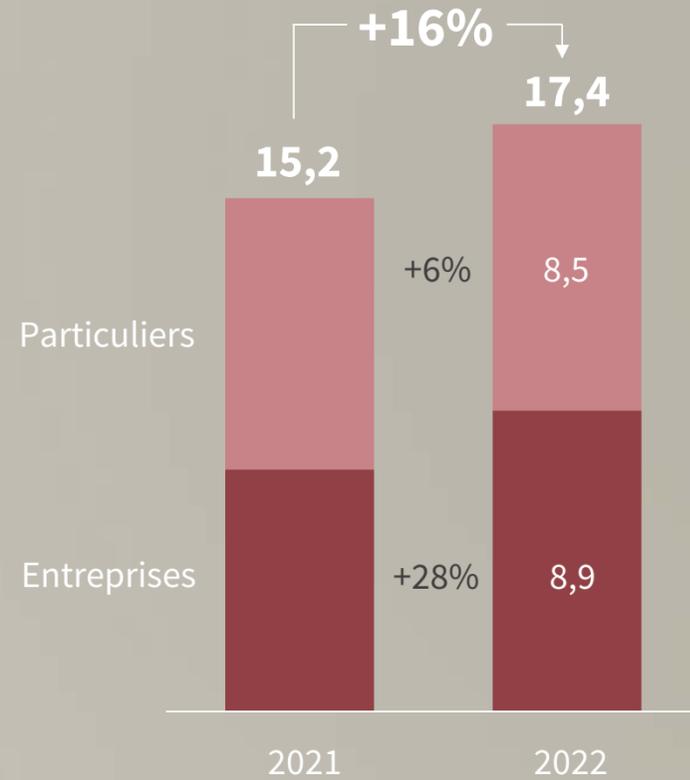
Marge d'investissement **64** pts de base **63** pts de base



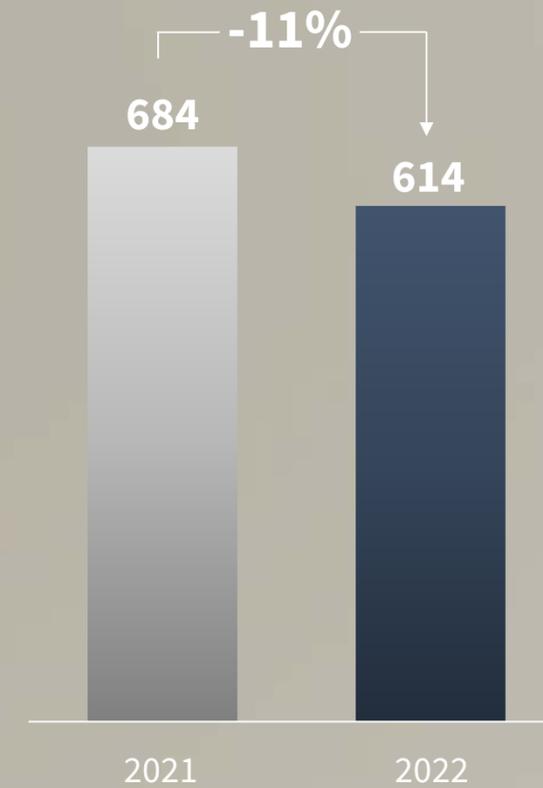
Santé

Très forte croissance du chiffre d'affaires mais résultat affecté par des sinistres exceptionnels au Japon et en France

Chiffre d'affaires
En milliard d'euros



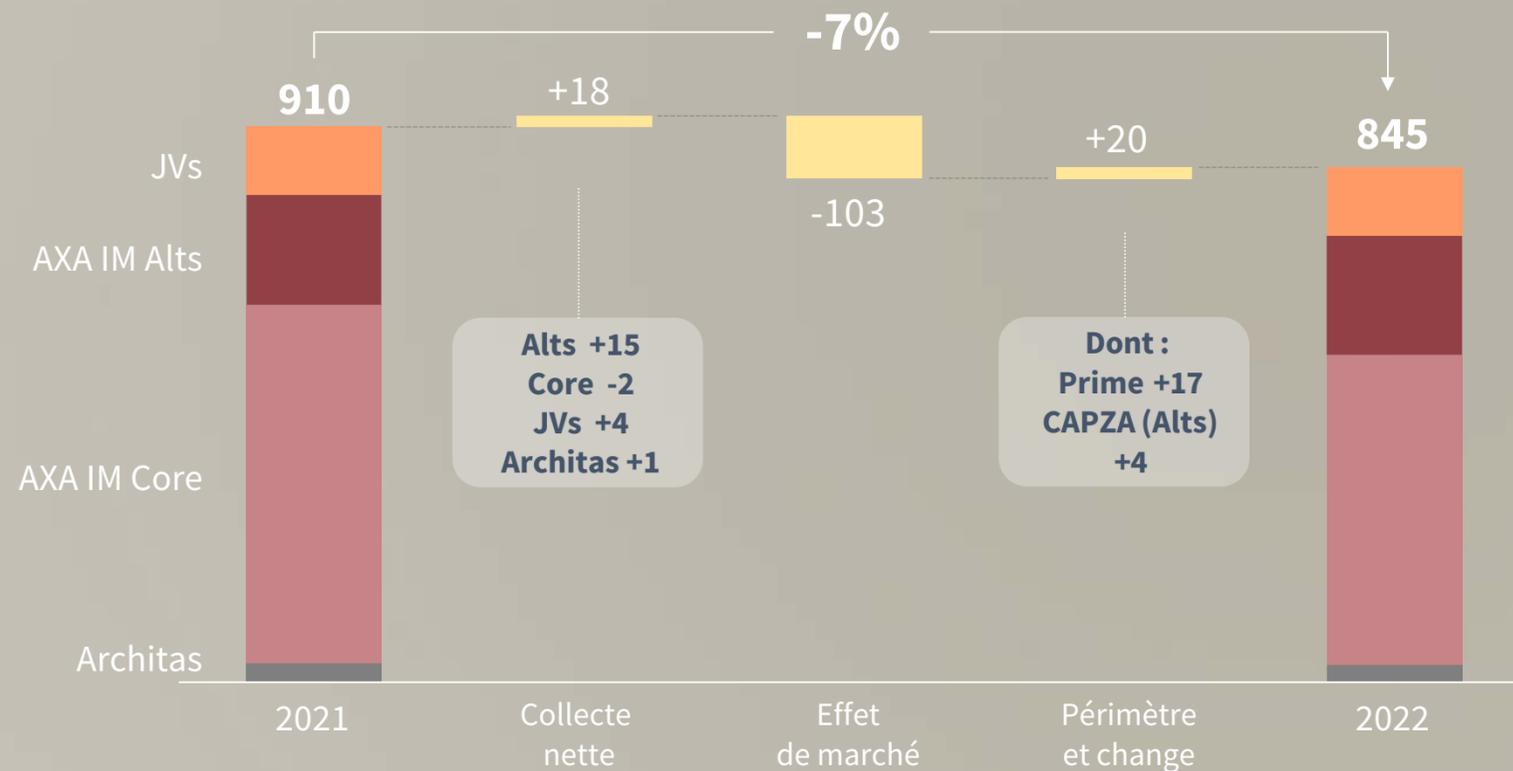
Résultat opérationnel
En million d'euros



Gestion d'actifs

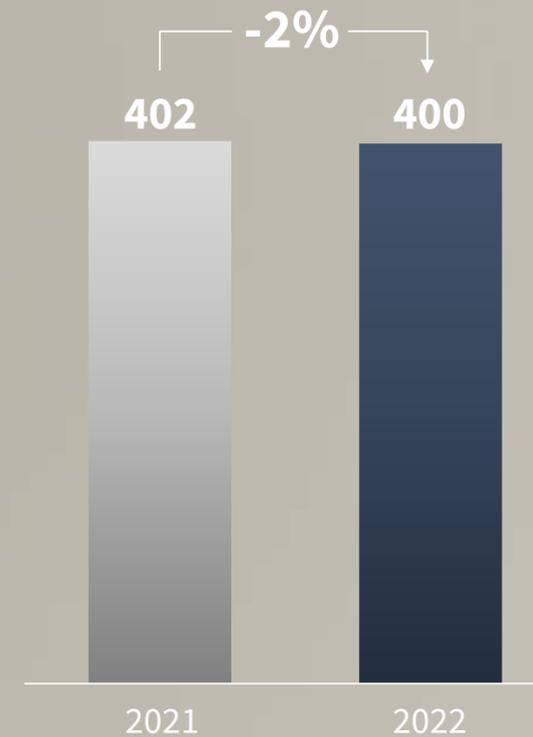
Collecte nette solide et résultat résilient

Actifs sous gestion
En milliard d'euros



Actifs moyens sous gestion	785	751
Frais de gestion pts de base	17,6	18,2

Résultat opérationnel
En million d'euros



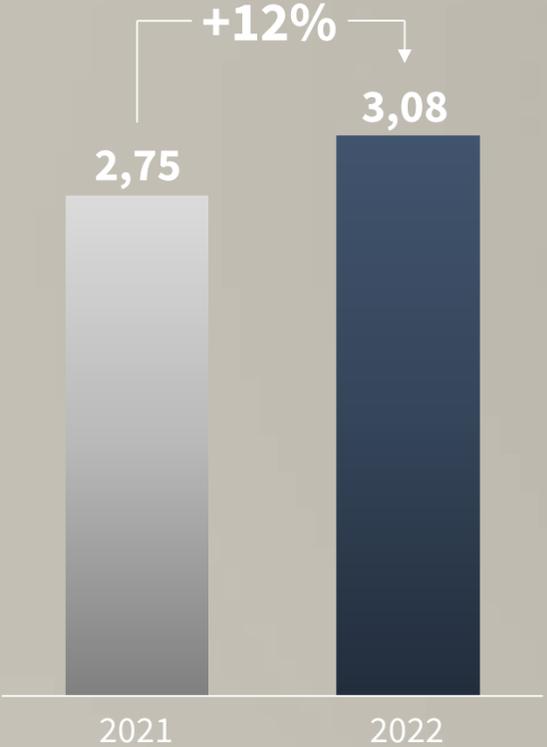
Chiffre d'affaires	1,5Md€	-3%	1,6Md€
Ratio d'exploitation	65,8%	+0,3 pt	66,6%



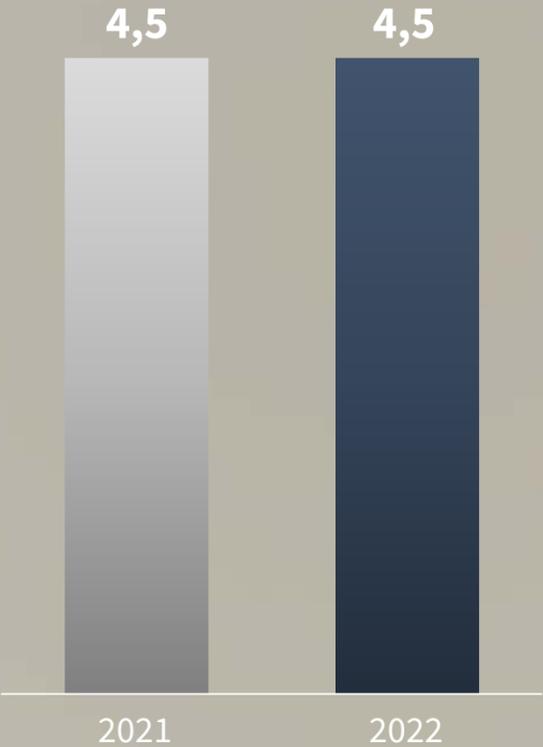
Résultat et bilan

Bonne performance, au-delà de nos objectifs

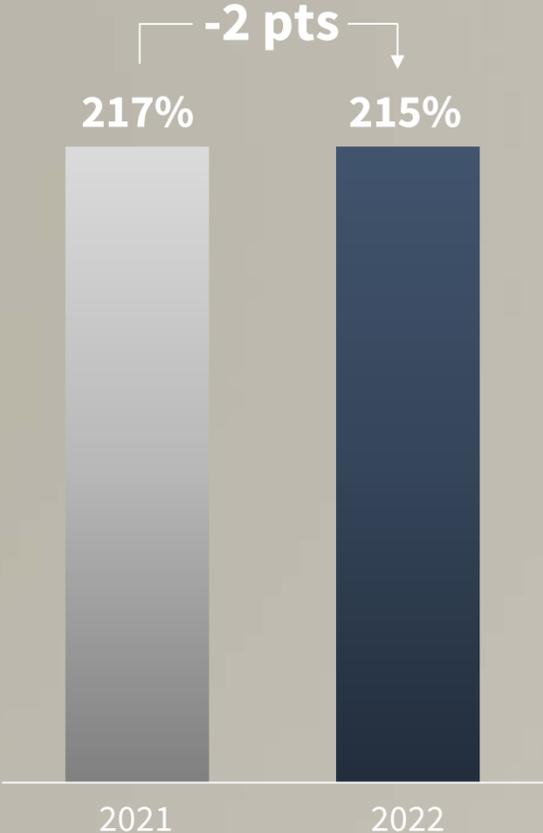
Résultat opérationnel par action
En euros



Trésorerie à la holding
En milliard d'euros



Ratio de Solvabilité II



Performance extra-financière

Une très bonne progression sur tous les indicateurs

**Indice AXA
pour le Progrès :**
mesurer nos
actions et définir
un cadre d'action

→ Agir en tant **qu'investisseur**

→ Agir en tant **qu'assureur**

→ Agir en tant **qu'entreprise responsable**

→ Indicateur transversal de meilleurs pratiques ESG



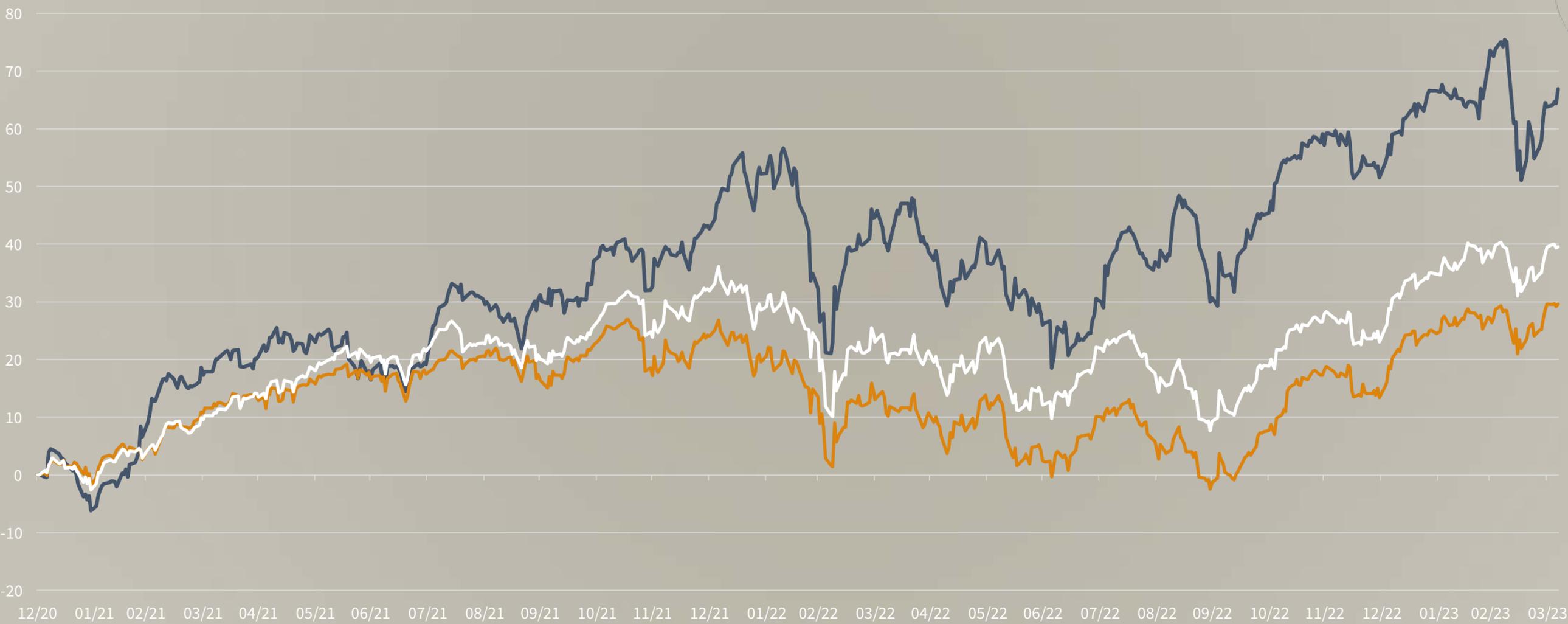
L'Indice AXA pour le Progrès

	Objectif	Résultat 2022	Objectif	Résultat 2022
<p>Agir en tant qu' INVESTISSEUR</p>	<p>-20%</p> <p>Empreinte carbone des actifs du fonds général du Groupe AXA (2019-2025)</p>	<p>-35%</p> <p>Empreinte carbone des actifs du fonds général du Groupe AXA (2019-2022)</p>	<p>26 Md€</p> <p>Investissements verts d'ici fin 2023</p>	<p>25,1 Md€</p> <p>Investissements verts</p>
<p>Agir en tant qu' ASSUREUR</p>	<p>1,7 Md€</p> <p>Primes sur les produits d'assurance verte d'ici fin 2023</p>	<p>1,7 Md€</p> <p>Primes sur les produits d'assurance verte</p>	<p>12M</p> <p>Clients couverts par une protection inclusive d'ici fin 2023</p>	<p>11M</p> <p>Clients couverts par une protection inclusive</p>
<p>Agir en tant qu' ENTREPRISE RESPONSABLE</p>	<p>100%</p> <p>Employés formés sur le climat d'ici fin 2023</p>	<p>87%</p> <p>Employés formés sur le climat</p>	<p>-20%</p> <p>Empreinte carbone des opérations du Groupe AXA (2019-2025)</p>	<p>-48%</p> <p>Empreinte carbone des opérations du Groupe AXA (2019-2022)</p>
<p>INDICATEUR TRANSVERSAL</p>	<p>95^e-99^e</p> <p>Classement centile dans le S&P Global Corporate Sustainability Assessment (CSA)</p>	<p>100^e</p> <p>Classement centile dans le S&P Global Corporate Sustainability Assessment (CSA)</p>		



Bonne performance du titre AXA qui reflète les résultats financiers et extra-financiers et la qualité d'exécution de la stratégie

Performance dividende réinvesti, du 01/01/2021 au 06/04/2023 (Plan stratégique Driving Progress)



Au 06/04/23
+66,9%

AXA SA

CAC 40
+39,6%

Stoxx Insurance
+29,6%



*Économie,
Social, Climat :
quel est l'impact d'AXA ?*





Gouvernance

*et politique de rémunération
des dirigeants*



1 **Gouvernance et travaux du Conseil et de ses Comités en 2022**



Composition du Conseil d'Administration d'AXA



Antoine
GOSSET-GRAINVILLE
Président du Conseil
d'Administration d'AXA



Jean-Pierre
CLAMADIEU
Administrateur
Indépendant
Référént d'AXA



Thomas
BUBERL
Directeur Général
d'AXA



Martine
BIÈVRE
Administrateur d'AXA
représentant les
salariés



Helen
BROWNE
Administrateur d'AXA
représentant les
salariés actionnaires



Bettina
CRAMM
Administrateur d'AXA
représentant les
salariés



Clotilde
DELBOS
Administrateur
de sociétés



Rachel
DUAN
Administrateur
de sociétés



Guillaume
FAURY
Directeur Général
d'Airbus



Ramon
FERNANDEZ
Directeur Financier
de CMA CGM



André
FRANÇOIS-PONCET
Administrateur
de sociétés



Gérald
HARLIN
Administrateur
de sociétés



Isabel
HUDSON
Administrateur
de sociétés



Angélien
KEMNA
Administrateur
de sociétés



Ramon
de **OLIVEIRA**
Fondateur et associé
de RdeO Consulting
LLC (Etats-Unis)



Rachel
PICARD
Présidente du Conseil
d'Administration
de Criteo



Marie-France
TSCHUDIN
*President, Innovative
Medicines International &
Chief Commercial Officer
de Novartis Pharma AG
(Suisse)*



Synthèse de la gouvernance d'AXA

Détermine les orientations stratégiques de la Société et veille à leur mise en œuvre



Conseil d'Administration

(17 membres au 31 décembre 2022)

Antoine Gosset-Grainville

Président du Conseil d'Administration

3 Comités spécialisés qui rendent compte au Conseil d'Administration



Comité d'Audit

-  **Isabel Hudson**
-  Clotilde Delbos
-  Ramon Fernandez
-  Angélien Kemna
-  Rachel Picard

Comité de Rémunération, de Gouvernance et du Développement Durable

-  **Jean-Pierre Clamadieu**
-  Bettina Cramm
-  Rachel Duan
-  Guillaume Faury
-  André François-Poncet
-  Marie-France Tschudin

Comité Financier et des Risques

-  **Ramon Fernandez**
-  André François-Poncet
-  Gérald Harlin
-  Isabel Hudson
-  Ramon de Oliveira

Dirige la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers



Direction Générale

Thomas Buberl

Directeur Général et administrateur



Travaux du Conseil d'Administration et de ses Comités en 2022

Forte activité du Conseil et de ses Comités en 2022 :

	Nombre de réunions	Taux d'assiduité moyen
Conseil d'Administration	9	97%
Comité d'Audit	7	94%
Comité Financier et des Risques	6	100%
Comité de Rém., de Gouv. et du Dév. Durable	5	96%

- » Chaque Comité émet à l'attention du Conseil d'Administration des **avis ou recommandations** dans son domaine d'expertise
- » Un **compte rendu des travaux** est effectué par son/sa Président(e) à la séance suivante du Conseil d'Administration

Travaux principaux du Conseil en 2022 :

- » **Stratégie** du Groupe
- » **Cessions** et **acquisitions** significatives
- » Examen et arrêté des **comptes annuels** et **semestriels**
- » Politique de **gestion du capital** et de **distribution des dividendes**
- » **Transformation de la Société en société de réassurance** (en parallèle de son activité de holding du Groupe)
- » Rapport sur l'**évaluation interne des risques et de la solvabilité** (rapport « ORSA »), modèle interne d'AXA et politiques écrites établies dans le cadre de la **réglementation Solvabilité II**
- » Examen de la stratégie du Groupe en matière de **développement durable**
- » **Composition** et **auto-évaluation** du Conseil



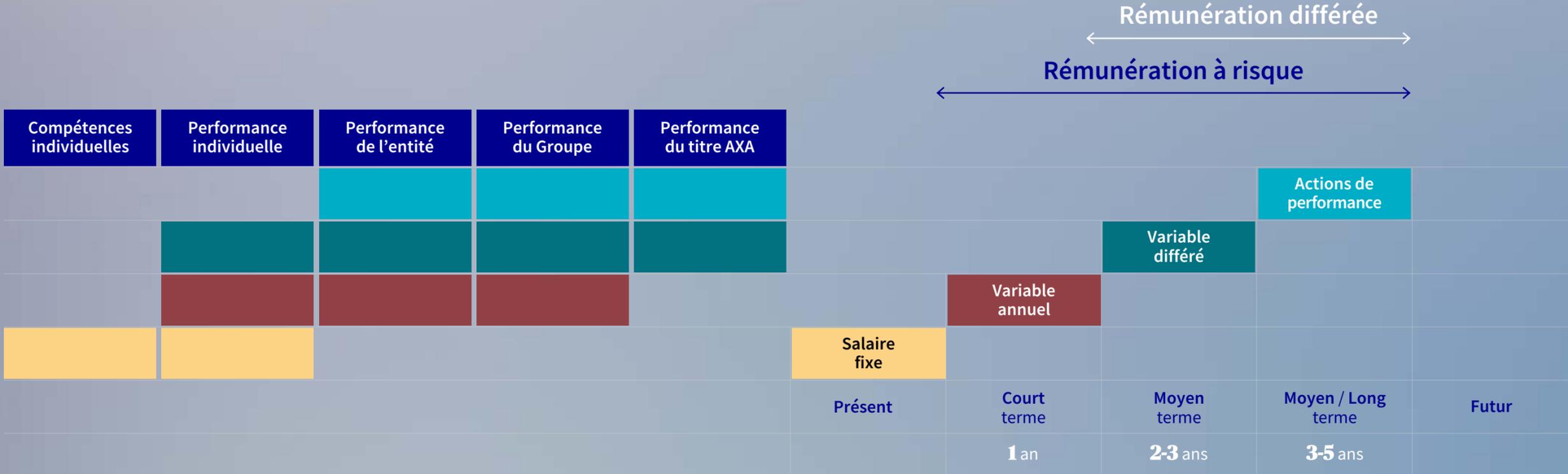
2 **Politique de rémunération des dirigeants**



Eléments de rémunération

» Les éléments détaillés relatifs à la rémunération, aux actions de performance, aux engagements de retraite et indemnités de cessation de fonctions, ainsi qu'aux obligations de détention d'actions AXA sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA (pages **126** à **158**)

Les **principes généraux** de rémunération au sein du Groupe sont illustrés dans le tableau ci-dessous :



Rémunération annuelle du Directeur Général

Directeur Général	Rémunération Fixe	Rémunération Variable Cible
Thomas Buberl	1 650 000 €	1 750 000 €

Rémunération annuelle ayant fait l'objet d'un ajustement prorata temporis pour l'exercice 2022

- » **Structure équilibrée** entre la part fixe et la part variable de la rémunération en numéraire du Directeur Général
- » **Attribution annuelle de *Long Term Incentives* (LTI)** sous la forme d'actions de performance, intégralement soumises à conditions de performance
- » Le Directeur Général est bénéficiaire, au même titre que l'ensemble des cadres de direction des entités du Groupe AXA en France, du **plan d'actions de performance dédiées à la retraite**
- » **Indemnité en cas de cessation de fonctions**, soumise à conditions de performance



Rémunération variable 2022 du Directeur Général

*(Performance
GROUPE)*

- » La **rémunération variable** est déterminée par rapport à un montant cible prédéfini et la rémunération effectivement versée est **plafonnée à 130 %** de cette rémunération cible
- » La rémunération variable du Directeur Général repose sur **deux éléments** :
 - › la **performance du Groupe** (comptant pour **70 %**), et
 - › sa **performance individuelle** (comptant pour **30 %**)
- » La **performance du Groupe** est appréciée en fonction de l'évolution de **critères prédéfinis** présentés dans le tableau ci-dessous :

	Pondération	Taux d'atteinte 2022
Résultat opérationnel par action	45 %	105,5 %
Génération de trésorerie	25 %	105 %
Réduction de l'empreinte carbone dans les actifs pour le compte propre du Groupe	15 %	130 %
Indice de recommandation des clients	15 %	118,5 %
Total Performance GROUPE		111 %



Rémunération variable 2022 du Directeur Général

*(Performance
INDIVIDUELLE)*

» La **performance individuelle** du Directeur Général est appréciée en fonction d'**objectifs spécifiques** fixés en début d'année par le Conseil d'Administration dans **sa lettre de mission**

	Pondération	Taux d'atteinte 2022
Exécution de priorités stratégiques	40 %	105 %
Elaboration du prochain plan stratégique	15 %	120 %
Contribution aux objectifs collectifs du Comité de Direction	20 %	115 %
Mise en œuvre d'initiatives sélectionnées en matière de ressources humaines	15 %	110 %
Développement personnel du Directeur Général	10 %	110 %
Total Performance INDIVIDUELLE		110,50 %

- » La rémunération variable effective au titre de 2022 à verser au Directeur Général, sous réserve de votre approbation, s'élève ainsi à 1 832 366 euros, soit **110,85 % de sa rémunération variable cible**
- » **Paiement différé** (en 2024, 2025 et 2026) de **30 %** de la rémunération variable : le montant effectivement payé variera en fonction de l'évolution du cours de bourse de l'action AXA pendant la période de différé (plafond égal à 130 % du montant différé)



Rémunération annuelle du Président du Conseil d'Administration

- » Le Conseil d'Administration a considéré que la structure de rémunération la mieux adaptée au Président du Conseil d'Administration consistait à lui **verser pour seul élément de rémunération une rémunération fixe**
- » Le Président du Conseil d'Administration ne bénéficie en conséquence d'**aucune rémunération variable**, d'aucun versement de jetons de présence, d'aucune attribution d'actions de performance ou d'autres éléments de rémunération long terme, ni d'aucune autre forme de rémunération

Président du Conseil	Rémunération Fixe	Rémunération Variable Cible
Antoine Gosset-Grainville	925 000 €	-

Rémunération annuelle ayant fait l'objet d'un ajustement prorata temporis pour l'exercice 2022



Attribution d'actions de performance

AXA attribue chaque année à ses collaborateurs des **actions de performance / *restricted shares*** :

- » Les actions de performance attribuées au *Management* sont intégralement soumises à des **conditions de performance** portant, sur une période de 3 ans, à la fois sur la **performance de l'entité d'appartenance** du bénéficiaire (pour 50 %), la performance en matière de **développement durable** (pour 30 %) et la **performance financière relative** du Groupe (pour 20 %)
- » Les actions de performance attribuées au Directeur Général, en plus d'être soumises à une **période d'acquisition** d'une durée de **3 ans**, sont assorties d'une **période de conservation obligatoire de 2 ans**
- » Les attributions d'actions de performance sont réalisées **sans dilution pour l'actionnaire**, compte tenu du choix fait de livrer des actions existantes

Plan d'actions de performance	Nombre d'actions de performance attribuées au DG	Valorisation (IFRS) en euros des actions de performance attribuées au DG	Nombre total de bénéficiaires d'actions de performance
Plan 2022	116 987	1 910 398	5 926*
Plan 2023	149 593	2 834 787	6 445*

* Attribution d'actions de performance et de *restricted shares*



Participation des salariés au capital d'AXA

Chaque année, AXA propose à ses salariés, en France et à l'international, une opération d'actionnariat salarié intitulée « **Shareplan** »

- » Lors de l'édition 2022 du Shareplan, plus de **21 000 salariés** dans **37 pays** ont participé à l'opération d'augmentation de capital pour un montant total de souscription de près de **297 millions d'euros**
- » Au 31 décembre 2022, les salariés et agents du Groupe détenaient **4,2 % du capital** et **6 % des droits de vote** de la Société



*Rapports
des Commissaires
aux comptes*



Préambule

Nous avons émis cette année, en tant que Commissaires aux comptes d'AXA, sept rapports pour les besoins de cette Assemblée Générale. Ces rapports couvrent les diligences sur :

- » Le contrôle des comptes annuels et consolidés ainsi que les vérifications spécifiques additionnelles prévues par la loi ;
- » Les conventions réglementées ;
- » Les opérations relatives au capital et à l'émission de valeurs mobilières.



Rapport sur les comptes annuels et rapport sur les comptes consolidés

(RESPECTIVEMENT : PAGES 518 À 522 ET 442 À 447 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL) - RÉSOLUTIONS N° 1 À 2

1/2

Rappel de l'objectif fondamental de notre mission :

- » Obtenir une assurance raisonnable sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes et sur le fait que ceux-ci ne comportent pas d'anomalies significatives.
- » En nous appuyant sur des travaux d'audit menés par nos deux cabinets, PwC et EY, dans toutes les entités significatives comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe AXA.

Rapport sur les comptes annuels de la société AXA :

- » Certification sans réserve des comptes annuels qui ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.
- » Observation sur le changement de référentiel comptable exposé dans les notes 2 et 3 de l'annexe (application du référentiel comptable des assurances), consécutif à l'obtention par AXA SA de l'agrément en tant qu'entreprise de réassurance en 2022.
- » Justification des appréciations qui ont porté sur les postes suivants :
 - › Évaluation des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.
 - › Évaluation des provisions pour sinistres sur les contrats de réassurance notamment dans les branches d'activités à déroulement long.
- » Absence d'observation à formuler à l'issue des autres vérifications spécifiques prévues par la loi, notamment celles se rapportant aux autres informations communiquées aux actionnaires, en particulier le Rapport de Gestion.



Rapport sur les comptes annuels et rapport sur les comptes consolidés

(RESPECTIVEMENT : PAGES 518 À 522 ET 442 À 447 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL) - RÉSOLUTIONS N° 1 À 2

2/2

Rapport sur les comptes consolidés du Groupe AXA :

- » Certification sans réserve des comptes du Groupe.
- » Justification des appréciations qui ont porté sur les postes suivants :
 - › Évaluation des provisions techniques Vie, Epargne et Retraite incluant les frais d'acquisition reportés et la participation aux bénéfices différée active ;
 - › Évaluation des provisions pour sinistres en assurance Dommages, notamment sur les branches d'activité à déroulement long ;
 - › Évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition.
- » Rapport de Gestion du Groupe : pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.
- » Autres vérifications spécifiques prévues par la loi : la présentation des comptes consolidés respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen (ESEF).



Rapport sur les conventions réglementées

PAGES 39 À 40 DE LA BROCHURE DE CONVOCATION
ET PAGES 161 ET 162 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL) - RÉSOLUTION N° 11

Rappel de l'objectif de nos diligences :

- » Porter à la connaissance de l'Assemblée Générale les conventions réglementées dont nous avons eu connaissance.
- » Nos travaux n'ont pas pour objectif de nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale :

- » Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue depuis la clôture de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- » Convention à l'égard du Directeur Général, M. Thomas Buberl, portant sur le bénéfice d'un régime de protection sociale, faisant suite à la renonciation à son contrat de travail à compter du 1^{er} septembre 2016.
- » Convention à l'égard du Président du Conseil d'Administration jusqu'au 28 avril 2022, M. Denis Duverne, portant sur le bénéfice d'un régime de protection sociale, faisant suite à la renonciation à son contrat de travail à compter du 30 avril 2010.

Ces conventions sont décrites de manière plus détaillée dans notre rapport.



Rapports sur les opérations relatives au capital et à l'émission de valeurs mobilières

(PAGES 41 ET 42 DE LA BROCHURE DE CONVOCATION) - RÉSOLUTIONS N° 14 À 21

1/3

Rapport sur les opérations faisant l'objet des résolutions 14 à 21 :

- » Emission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (DPS).
- » Délégation au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une période de 26 mois.
- » Autorisation de fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle.
- » Plafond du nominal des augmentations de capital :
 - › 2 milliards d'euros pour les augmentations avec maintien du DPS ;
 - › 500 millions d'euros pour les augmentations avec suppression du DPS ;
 - › 6 milliards d'euros pour les titres de créance susceptibles d'être émis.

Conclusion :

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives de l'émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons des rapports complémentaires, le cas échéant, lors de la réalisation des augmentations de capital par votre Conseil d'Administration.



Rapports sur les opérations relatives au capital et à l'émission de valeurs mobilières

(PAGES 43 À 46 DE LA BROCHURE DE CONVOCATION) - RÉSOLUTIONS N° 22 ET 23

2/3

Rapports sur les opérations faisant l'objet des résolutions 22 et 23 :

- » Emission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (résolution 22).
- » Augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée (résolution 23).
- » Plafond maximum commun de 135 millions d'euros en nominal.
- » Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une période de 18 mois.

Conclusion :

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons des rapports complémentaires, le cas échéant, lors de la réalisation des augmentations de capital par votre Conseil d'Administration.



Rapports sur les opérations relatives au capital et à l'émission de valeurs mobilières

(PAGE 47 DE LA BROCHURE DE CONVOCATION) - RÉOLUTION N° 24

3/3

Rapport sur les opérations faisant l'objet de la résolution 24 :

- » Réduction du capital par annulation d'actions ordinaires achetées.
- » Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une période de 18 mois.
- » Limitation à 10 % du capital, par période de 24 mois.

Conclusion :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.





*Q & A - Echange
avec les actionnaires*



Vote

des résolutions



Vote électronique

Votre boîtier de vote est strictement personnel

Le nombre de voix, correspondant au nombre d'actions que vous détenez et/ou représentez, est chargé et affiché sur l'écran

Touches à utiliser

Les autres touches ne sont pas prises en compte



Première résolution

1

À CARACTÈRE ORDINAIRE

» Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022

- Bénéfice de 2 809 millions d'euros



Deuxième résolution

2

À CARACTÈRE ORDINAIRE

- » Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022
 - Résultat net part du Groupe de 6 675 millions d'euros



Troisième résolution

3

À CARACTÈRE ORDINAIRE

- » Affectation du résultat de l'exercice 2022 et fixation du dividende à 1,70 euro par action
 - Date de détachement du dividende : 8 mai 2023
 - Date de mise en paiement du dividende : 10 mai 2023



Quatrième résolution

4

À CARACTÈRE ORDINAIRE

- » Approbation des informations mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux



Cinquième résolution

5

À CARACTÈRE ORDINAIRE

- » Approbation de la rémunération individuelle de Monsieur Denis Duverne en qualité de Président du Conseil d'Administration jusqu'au 28 avril 2022



Sixième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

6

» Approbation de la rémunération individuelle de Monsieur Antoine Gosset-Grainville en qualité de Président du Conseil d'Administration à compter du 28 avril 2022

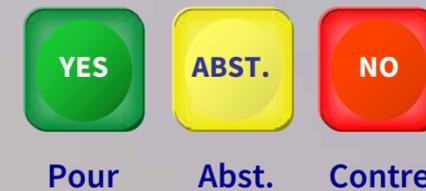


Septième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

7

» Approbation de la rémunération individuelle de Monsieur Thomas Buberl en qualité de Directeur Général

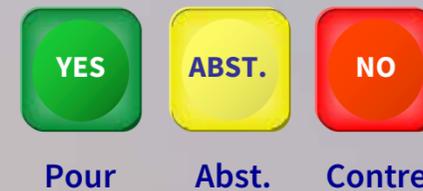


Huitième résolution

8

À CARACTÈRE ORDINAIRE

» Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général en application de l'article L.22-10-8 II du Code de commerce



Neuvième résolution

9

À CARACTÈRE ORDINAIRE

- » Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration en application de l'article L.22-10-8 II du Code de commerce



Dixième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

10

» Approbation de la politique de rémunération des administrateurs en application de l'article L.22-10-8 II du Code de commerce



Onzième résolution

À CARACTÈRE ORDINAIRE

11

- » Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce



Douzième résolution

12

À CARACTÈRE ORDINAIRE

- » Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'acheter les actions ordinaires de la Société
 - Dans la limite de **10 %** du capital social
 - Prix unitaire maximal d'achat par action : **35 euros**
 - Durée de cette autorisation : **18 mois**



Treizième résolution

13

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- » Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission
 - Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : **1 milliard d'euros** soit environ 19 % du capital social
 - Durée de cette délégation : **26 mois**

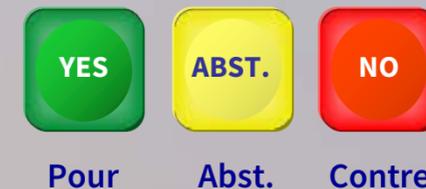


Quatorzième résolution

14

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- » Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : 2 milliards d'euros soit environ 38 % du capital social
 - Durée de cette délégation : 26 mois

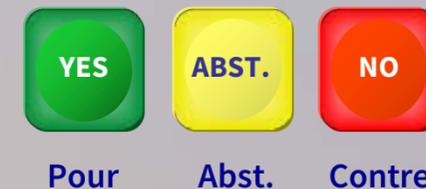


Quinzième résolution

15

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- » Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier
- Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : 500 millions d'euros soit environ 9,5 % du capital social
 - Durée de cette délégation : 26 mois

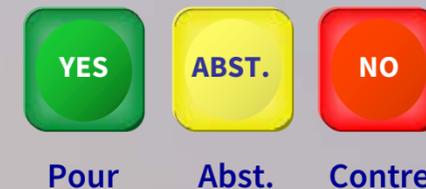


Seizième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

16

- » Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier
- Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : 500 millions d'euros
 - Durée de cette délégation : 26 mois



Dix-septième résolution

17

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- » Autorisation consentie au Conseil d'Administration en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public (y compris par offres au public visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier), **pour fixer le prix d'émission** selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du capital



Dix-huitième résolution

18

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- » Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : 500 millions d'euros
 - Durée de cette autorisation : 26 mois



Dix-neuvième résolution

19

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- » Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société
 - Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : 500 millions d'euros
 - Durée de cette autorisation : 26 mois



Vingtième résolution

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

2

0

- » Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société
- Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : 500 millions d'euros
 - Durée de cette autorisation : 26 mois

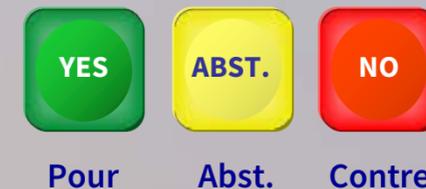


Vingt-et-unième résolution

21

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- » Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société
- Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : 2 milliards d'euros
 - Durée de cette autorisation : 26 mois



Vingt-deuxième résolution

22

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- » Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le **capital social** par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
 - Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : **135 millions d'euros**
 - Durée de cette autorisation : **18 mois**

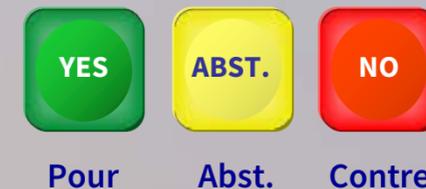


Vingt-troisième résolution

23

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- » Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le **capital social** par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée
 - Montant maximal en nominal de l'augmentation de capital : **135 millions d'euros**
 - Durée de cette autorisation : **18 mois**



Vingt-quatrième résolution

24

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- » Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ordinaires dans la limite de 10 % du capital social
 - Durée de cette autorisation : 18 mois

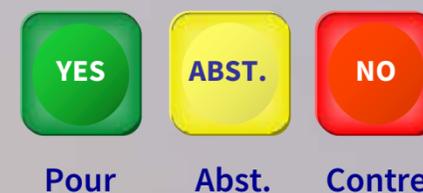


Vingt-cinquième résolution

25

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

» Pouvoirs pour les formalités





*Assemblée
Générale*

Mixte

2023



Périmètre

- » **France** : inclut les activités d'assurance, banque et holdings en France.
- » **Europe** : inclut la Suisse (assurance), l'Allemagne (assurance et holdings), la Belgique (assurance et holdings), le Royaume-Uni et l'Irlande (assurance et holdings), l'Espagne (assurance) et l'Italie (assurance). AXA XL : inclut les activités d'assurance et de réassurance, et holdings.
- » **Asie** : inclut les activités d'assurance au Japon, à Hong Kong, l'Asie Marchés Émergents, dont (i) la Thaïlande dommages, l'Indonésie vie, épargne, retraite (hors activités de bancassurance) et la Chine dommages qui sont consolidés en intégration globale, et (ii) la Chine vie, épargne, retraite, la Thaïlande vie, épargne, retraite, les Philippines vie, épargne, retraite, et les activités vie, épargne, retraite de bancassurance en Indonésie qui sont comptabilisées par mise en équivalence et contribuent uniquement à l'APE, à la marge sur affaires nouvelles, au résultat opérationnel et au résultat net, Corée du Sud, et Holdings Asie.
- » **International** : consiste en (i) EME-LATAM, qui inclut Mexique (assurance), Colombie (assurance), Turquie (assurance et holdings), la région du Golfe (assurance jusqu'à fin juin 2021 compte tenu de la cession le 7 septembre 2021), AXA Banque Belgique (activités bancaire jusqu'à fin décembre 2021 compte tenu de la cession le 31 décembre 2021), le Luxembourg (assurance et holdings), le Brésil (assurance et holdings), et la Grèce (activités d'assurance jusqu'à fin mars 2021 compte tenu de la cession le 31 mai 2021) qui sont consolidés en intégration globale, ainsi que la Russie (Reso) (assurance) qui est consolidée par mise en équivalence et contribue uniquement au résultat opérationnel et au résultat net, et (ii) Afrique & Asie, qui incluent Singapour (activités d'assurance jusqu'à fin décembre 2021 compte tenu de la cession le 11 février 2022), Maroc (assurance et holding), Nigeria (assurance et holdings), et l'activité dommages en Malaisie (activités d'assurance jusqu'à fin juin 2022 compte tenu de la cession le 30 août 2022) qui sont consolidés en intégration globale, ainsi que l'Inde (activité d'assurance dommages jusqu'à fin juin 2021 compte tenu de la cession le 8 septembre 2021, activité vie, épargne, retraite et holdings) qui sont consolidés par mise en équivalence et contribuent uniquement à l'APE, à la marge sur affaires nouvelles au résultat opérationnel et au résultat net, et (iii) AXA Mediterranean Holdings.
- » **Entités transversales et holdings centrales** : incluent AXA Investment Managers, AXA Assistance, AXA Liabilities Managers, AXA Life Europe, Architas (reporté précédemment sous « France ») et AXA S.A. (incluant AXA S.A. Réassurance, reporté précédemment sous « AXA Global Re ») et autres Holdings centrales.



Glossaire 1/2

- » **Produits peu consommateur en capital : fonds général épargne** qui, à l'origine, créent plus de fonds propres éligibles que le capital économique qu'ils consomment.
- » **L'exercice 2020 retraité** : le bénéfice du résultat opérationnel de l'année 20 retraité comprend le résultat opérationnel réel retraité pour les « sinistres Covid-19 de l'année 2020 » et les catastrophes naturelles supérieures à la normale de l'année 2020. Le niveau normalisé des charges de catastrophes naturelles du Groupe AXA prévu pour 2020 était d'environ 3 % des primes brutes acquises. Les charges liées aux catastrophes naturelles comprennent les pertes liées aux catastrophes naturelles, quelle que soit la taille de l'événement. Les « sinistres Covid-19 » comprennent les sinistres nets en P&C, L&S et Santé liés à Covid-19, ainsi que les impacts des mesures de solidarité et de la baisse des volumes nets de frais, liés à Covid-19. " Sinistres Covid-19" ne comprend pas les impacts sur les marchés financiers (y compris les impacts sur la marge d'investissement, les frais de gestion des unités de compte et des actifs, etc.) liés à la crise de la Covid-19.
- » **Fonds général épargne : comptes généraux.**
- » **Revenus de commissions en vie, épargne, retraite** : comprennent les chargements, l'amortissement des réserves de revenus non acquis nettes de capitalisation et les frais de gestion des unités de compte, nets de la prime aux assurés total des charges (frais d'acquisition et d'administration) incluant les commissions, l'amortissement de la capitalisation des immobilisations incorporelles (DAC) et le bonus des assurés sur les frais.
- » **Autres vie, épargne, retraite** : charges d'amortissement de la valeur de l'activité en vigueur et les résultats des sociétés affiliées.
- » **Valeur des affaires nouvelles** : valorisation des contrats nouvellement émis au cours de l'exercice. Elle se compose de la valeur actuelle des profits futurs moins les coûts d'acquisition, moins (i) une dotation pour la valeur temps des options et garanties financières, et (ii) le coût du capital et les risques non financiers. AXA calcule cette valeur nette d'impôts.



Glossaire 2/2

- » **Marge sur affaires nouvelles** : le ratio de la valeur des affaires nouvelles (VAN) représentant la valorisation des contrats nouvellement émis au cours de l'exercice aux APE. Ce ratio permet d'apprécier la rentabilité des affaires nouvelles.
- » **Assurance Dommage** : total de l'assurance dommages, à l'exclusion d'AXA XL Réassurance.
- » **Effet de prix** : un pourcentage du total des primes brutes émises au cours de l'année précédente.
- » **Augmentation des prix des renouvellements** : un pourcentage des primes renouvelées.
- » **Valeur actuelle des primes attendues** : une mesure du volume des affaires nouvelles, égale à la valeur actuelle, au moment de l'émission, du total des primes attendues pendant la durée de la police. La valeur actuelle est actualisée au taux d'intérêt de référence.
- » **Ratio de Solvabilité II** est estimé selon le modèle interne d'AXA, calibré sur la base d'un choc bicentenaire. Pour plus d'informations concernant le modèle interne et les publications liées à Solvabilité II, vous êtes invités à vous référer au rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) du Groupe AXA au 31 décembre 2021, disponible sur le site d'AXA, www.axa.com. Le ratio Solvabilité II au 31 décembre 2022 est ajusté pour tenir compte de l'intégralité du rachat d'actions de 1,1 milliard d'euros annoncé aujourd'hui.
- » **Sensibilité de Solvabilité II** sont soumises à d'importantes qualifications et hypothèses. Veuillez-vous référer à la Section C - Profil de risque - Informations préliminaires - Analyses de sensibilité du Rapport sur la solvabilité et la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, disponible sur le site Internet du Groupe AXA, www.axa.com.
- » **L'équivalent de primes annuelles (APE), la VBN et la marge de la VBN** sont des mesures financières non conformes aux PCGR. L'APE, la VNB et la marge VNB ainsi que d'autres mesures financières non-GAAP sont définies dans le glossaire figurant aux pages 64 à 71 du rapport d'activité 2022 d'AXA.

